



Refus par la copropriété de travaux d'accès à l'eau

Par fleur0707

Bonjour,

Propriétaire depuis 6 ans d'une chambre de service, je me heurte au refus de la copropriété lorsque je demande l'autorisation de me raccorder afin d'approvisionner mon logement. Celui-ci fait 9.75 m² loi Carrez donc pas de loi SRU en cause, juste que l'un des gros copropriétaires souhaite récupérer ce bien. En outre après bien des difficultés j'ai réussi à obtenir du syndic, la preuve que je payais une quote-part d'eau minime certes (16euros) depuis toujours sans y avoir accès.

M'est-il possible d'envisager mes travaux sans attendre l'accord de la copropriété, simplement en les prévenant par lettre recommandée de ceux-ci?

Je précise aussi que je n'ai toujours pas non plus de boîte aux lettres.....

Merci de votre réponse

Cordialement

C.Brière